



2024-213

Occupation du domaine public  
9 chemin du Quéric  
Entreposage d'une benne avec  
camion  
Du 02 au 03 Septembre 2024

Le Maire de la Commune de La Trinité-sur-Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits  
et libertés des Communes, des Départements  
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le  
montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de la SARL RAYNAL situé 34 rue  
de l'Oppidum - ZA de Bossenno, 56340 CARNAC,  
d'occuper le domaine public, 9 chemin du  
Quéric, pour l'entreposage d'une benne avec  
camion,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

La SARL RAYNAL, est autorisée à occuper le domaine public 9 chemin du Quéric, pour l'entreposage d'une benne avec camion sur une surface de 8 m x 2,5 m, du 02 au 03 Septembre 2024,

### ARTICLE DEUXIEME

Le chemin du Quéric sera bloqué devant le numéro 9, mais sera accessible de chaque côté pour les riverains. La rue sera libre le soir de 18h00 à 8h00 le matin.

### ARTICLE TROISIEME

La SARL RAYNAL, est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur.

### ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	24,00 €
20m <sup>2</sup> x 0,75€ par jour, soit	15,00 € pour la journée.
Soit un total de (15,00 x 2 jours) + 24	54,00 €

### ARTICLE CINQUIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La SARL RAYNAL
- Le Service de la communication
- Le service de la comptabilité

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 20 Août 2024

*per*  
Le Maire,

*Yves Normand*  
Yves NORMAND



Affiché le :

28 AOÛT 2024